

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3151

présenté par

M. Bentz, Mme Colombier, M. Girard, Mme Dogor-Such, M. Mauvieux, Mme Ranc, M. Jolly,
Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Florence Goulet et Mme Levavasseur

ARTICLE 4 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que ce projet de loi envisage de renforcer le budget des soins palliatifs, il est indispensable de pouvoir bénéficier d'un rapport tous les ans, comme c'est actuellement prévu dans la loi, pour évaluer la politique de mise en place de soins palliatifs.